

Province de Québec
Municipalité régionale de comté de L'Érable

AVIS PUBLIC

Est par la présente donné que, conformément à l'article 148 du Code municipal du Québec, le conseil de la MRC de L'Érable a adopté, par la résolution numéro A.R.-06-12-11792, une modification concernant le calendrier des séances ordinaires du conseil de la MRC afin que la tenue de la séance du mois de novembre ait lieu le 28 novembre plutôt que le 21 novembre.

Une copie de ladite résolution est disponible pour consultation au bureau municipal de chacune des municipalités de la MRC de L'Érable et toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures régulières d'ouverture du bureau.

Donné à Plessisville, ce 5 juillet 2012



Rick Lavergne, secrétaire-trésorier